



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2011 – 084

Le 9 août 2011

Intervalles de garantie

CDCC effectue un suivi régulier de ses intervalles de garantie (référence : Règle A-7 de la CDCC) et procède à des mises à jour lorsque les circonstances l'exigent.

Suite à la récente volatilité observée des marchés boursiers, la CDCC a décidé d'augmenter l'intervalle de garantie du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et du contrat à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) à 0.26% et 5.69% respectivement. Les paramètres mis à jour entreront en vigueur aujourd'hui, le 9 août 2011, lors du traitement informatique de FIN DE JOURNÉE.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec le département de Gestion des risques au (514) 871-3505.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télec. : 416-367-2473	Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca